



N°2, Février 2021

EDITO

Voici que nous entamons, déjà, le deuxième mois de l'année. Le quotidien et le travail ont repris rapidement leurs droits et dès les premiers jours de janvier, la municipalité a mis en route certains chantiers, comme les opérations de débroussaillage de plusieurs terrains bordant les rues et voies communales.

C'est grâce à un petit coup de pouce de la chance (l'entreprise en charge des travaux s'est trouvée disponible plus tôt que prévu) qu'avec l'équipe municipale, nous avons pu également lancer la réfection des charpentes de notre église, laquelle aurait dû ne commencer qu'en mars. On ne peut que s'en réjouir car la dégradation de cette structure représentait un risque sérieux pour la sécurité de l'édifice et de ses visiteurs.

Ces opérations, compte tenu de leur ampleur, vont se dérouler sur plusieurs semaines. En effet, elles vont consister notamment à déposer couverture et charpente sur une large portion de la toiture. Après réparation et consolidation de l'ossature, une nouvelle couverture de tuiles anciennes sera remise en place.

Financés en majeure partie par les subventions émanant du Fonds de concours de l'Agglo du Gard Rhodanien ainsi que des services de l'Etat, ces travaux, outre la seule sécurisation des lieux, permettent d'entretenir et donc de pérenniser un des principaux sites patrimoniaux de notre commune.

C'est d'autant plus important que l'église de Montfaucou, comme pour bien d'autres localités de France, reste et demeure le pivot autour duquel se sont déployées nos rues, autour duquel se sont édifiées nos maisons. Son clocher rythme nos vies et c'est autour d'elle que bat le cœur de notre village.

Olivier ROBELET, Maire de Montfaucou

SOMMAIRE

- 1 Editorial
- 2, 3, 4, 5 L'actu municipale: Zoom sur : L'eau et l'assainissement—**Bloc Notes**—Citoyenneté, conseil municipal des jeunes — **Education**, inscriptions scolaires—**Travaux**, opérations de débroussaillage—**En bref** : médiathèque, recensement militaire—vaccination Covid
- 5 **Economie** : Electricien, installation et dépannages près de chez vous
- 6 **Cabine téléconsultation** médicale
- 7 **Associations, Kiféquoi** : Tous au sport.
- 7, 8 **Ici et Ailleurs** : correspondant Midi Libre, Institut Eden et Sens Emilie Esthétique, l'Agglo Mobile

L'ACTU MUNICIPALE

ZOOM sur : **L'eau et l'assainissement**

(source des informations, site de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, www.gardrhodanien.fr)

Législation :

Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRE ») promulguée le 7 août 2015, confiant aux communautés d'agglomération la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et du pluvial urbain.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération a pris les compétences Eau, Assainissement et Pluvial urbain en lieu et place des communes. Cela lui permet d'avoir une vision plus globale de la ressource en eau et de son traitement à l'échelle des 44 communes.

Le but : garantir à tous l'accès à une eau potable de qualité, et une restitution la plus propre possible à la nature ! Cette mission capitale passe par :
L'amélioration de la qualité de l'eau potable
La sécurisation de la ressource en eau
La modernisation des systèmes d'assainissement

Quelques chiffres :

Le territoire est doté de :

- 1 053 km de canalisations souterraines,**
- 64 stations de production**
- 77 ouvrages de stockage** pour assurer la distribution de l'eau potable,
- 41 stations d'épuration** pour le traitement des eaux usées.

Une organisation homogène :

En 2020, l'agglomération a adopté un programme d'uniformisation pour une gestion plus homogène sur l'ensemble des 44 communes.

Comment ça fonctionne ?

L'agglomération a travaillé étroitement avec les communes, les syndicats et les prestataires, afin de

s'assurer d'une continuité de service dans les 44 communes.

Cette organisation s'est effectuée en 2 temps :
En 2020, par le transfert des communes en DSP faisant partie d'un syndicat (SIAEP du Haut-GARD, SIAEP Barjac, SI Maison de l'eau). Pour les autres communes, la gestion reste assurée par la commune en question.

A partir du 1^{er} janvier 2021, transfert de toutes les autres communes vers l'Agglomération.

Pour toutes vos demandes deux interlocuteurs sont à votre disposition :

Service eau et assainissement

1005 route de Vénéjan
30200 Saint-Nazaire
04 66 90 58 00
Horaires d'ouverture :
Lundi au Jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h.



Maison de l'eau

Parc d'activité du Bernon
30330 Tresques
04 66 79 47 48

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Ces entités œuvrent pour le compte de la Communauté d'Agglomération qui conserve la maîtrise d'ouvrage des projets. Elles assurent l'entretien, les réparations et la relation avec les usagers et garantissent le bon fonctionnement du service.

Pour toute information ou question concernant l'assainissement collectif et les modalités de raccordement d'une construction nouvelle sur le réseau existant, d'une construction existante sur un nouveau réseau, **les problèmes d'écoulements ou d'odeurs au niveau du branchement public mais également concernant l'assainissement non collectif, vous pouvez consulter le site de l'Agglo du Gard Rhodanien :**

<https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/eau-et-assainissement>

contactez la médiathèque **aux horaires de permanences au : 04.66.39.52.44**

Ramassage des encombrants : le mardi 02 février

Déchetteries ouvertes.

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

BLOC- NOTES

Accueil mairie/agence postale ouvert : du lundi au vendredi de 9h à 13h et le samedi de 9h à 11h30.

Médiathèque – prêt de livres :

Permanences :

Inchangées le mercredi : **de 9h30 à 11h30**

Modifiées le vendredi : **de 15h30 à 17h30**

Pour toute demande d'inscription, prêt, restitution,

Eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière d'eau potable. Cette compétence regroupe toutes opérations de puisage ou de transport de l'eau, depuis la source d'approvisionnement jusqu'au compteur d'eau de l'abonné.

La potabilisation de l'eau, requiert des traitements qui doivent être contrôlés et analysés dans un cadre sanitaire réglementé. En fonction de votre commune de résidence, la compétence peut être exercée par l'Agglomération directement en régie ou par délégation de service public.

Il est important de savoir que le service de distribution d'eau se limite à la fourniture et à l'alimentation d'un compteur d'eau qui est loué par l'abonné durant toute la durée de l'abonnement. L'abonné au service de l'eau doit payer la location du compteur souvent incluse dans l'abonnement (part fixe de la facture d'eau), puis sa consommation en eau (part variable) qui sera ensuite récoltée pour ensuite être traitée et fera l'objet d'une nouvelle facturation possible d'assainissement.

L'adduction en eau potable (AEP) comprend donc :

- l'approvisionnement provenant soit de captages, de forages et/ou de pompes depuis les cours d'eau et/ou les nappes,
- le traitement des eaux pompées,
- les analyses et les contrôles de la qualité de l'eau,
- le stockage dans des réservoirs,



- la distribution aux abonnés au travers d'un réseau de distribution.

Vous emménagez ?
Pour l'ouverture du compteur d'eau : préparer le nom de l'ancien occupant ou le n° de compteur afin de faciliter votre demande.
Puis contactez la mairie.



Vous déménagez ?
Pour fermer votre compteur : quelques jours avant l'intervention, vous devez **contacter la mairie**.
Remarque : Ne rendez pas vos clés avant l'intervention du technicien. En effet, ce dernier doit pouvoir accéder au compteur afin que la résiliation de l'abonnement soit effective.
Merci de vous munir de votre référence abonnée afin de faciliter votre demande.

Vous construisez votre maison et vous souhaitez vous raccorder au réseau : vous devez contacter la mairie.



INFOS PRATIQUES :

Désormais vous recevez **deux factures** établies par les services de l'Agglo.

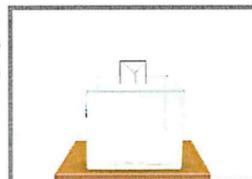
C'est normal :

- l'une concerne l'assainissement,
- l'autre votre consommation.

Elles vous sont adressées à quelques semaines d'intervalle.



En revanche, aussitôt qu'une amélioration se fera jour, la municipalité enclenchera les premières étapes de la démarche de création du CMJ, dont le bulletin municipal se fera bien évidemment l'écho.



Citoyenneté : La création du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) toujours d'actualité, mais différée.

Ce projet, annoncé dans le bulletin municipal de novembre dernier, n'est pas tombé dans une oubliette, au contraire.

La municipalité est toujours aussi désireuse de créer cette instance mais, en raison des règles actuellement en vigueur et pour préserver la sécurité de tous, elle est contrainte d'en reporter la mise en œuvre.

En effet, cette dernière nécessite réunions préparatoires et organisation d'un scrutin, toutes choses qui ne sont pas envisageables en l'état actuel de la situation sanitaire.

Education, scolarité : Inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021

Les inscriptions scolaires administratives en mairie débuteront à partir du **lundi 08 février 2021** au secrétariat.

Se munir du :
Livret de famille
carnet de vaccination
justificatif de domicile
et éventuellement certificat de radiation.

Les directrices des établissements scolaires recevront les familles durant la semaine du 8 mars 2021 :
lundi 08 mars de 17h15 à 18h30,
mardi 09 mars de 14h à 18h
jeudi 11 mars de 17h15 à 18h30.

Les parents qui ne pourront pas se déplacer ces jours-là sont invités à prendre rendez-vous par téléphone.



Travaux, environnement : Les opérations communales de débroussaillage sont en cours

La campagne de débroussaillage (annoncée dans le bulletin municipal de décembre) entreprise par la mairie et réalisée par l'ONF (Office National des Forêts) a débuté courant janvier et va se poursuivre jusqu'en février sur les abords de plusieurs portions de la voirie communale.

Pour rappel, l'objectif est de diminuer le risque incendie, de sécuriser l'intervention et l'accès des services de secours.

Les voies d'ores et déjà concernées :
le chemin de la Tuilerie
le chemin de la Gardette
et le chemin du cimetière



Les prochaines opérations, qui doivent avoir lieu dans le périmètre des écoles, seront effectuées au cours des vacances scolaires d'hiver afin d'éviter toute gêne tant aux familles qu'aux services de l'ONF.

RAPPEL : La législation impose également aux propriétaires de biens (ou à leurs ayants-droits) d'en assurer la protection et donc de procéder au débroussaillage de leur terrain.

en zone urbaine

le propriétaire du terrain doit débroussailler la totalité de sa parcelle.

en zone non urbaine

le propriétaire de la construction assure le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour de celle-ci et sur 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès, même si cette distance pénètre sur la propriété d'autrui.

propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine

l'obligation est soumise aux deux réglementations.

EN BREF :**Médiathèque – prêt de livres**

Dans le contexte sanitaire actuel, la bibliothèque est ouverte mais s'adapte aux consignes.

Les horaires du **mercredi** sont **inchangés** :
de **9h30 à 11h30**

Les horaires du **vendredi** sont **modifiés** :
de **15h30 à 17h30**

Nous ne pouvons **pas accueillir plus de 4 personnes** en même temps. Aussi **pour s'inscrire, emprunter ou rendre des documents**, nous vous demandons de **prendre rendez-vous**. Pour cela, il vous suffira de téléphoner à la bibliothèque aux heures d'ouverture (voir ci-dessus).

Numéro téléphone bibliothèque : 04 66 39 52 44

Nous espérons vous revoir et vous remercions de bien vouloir respecter ces quelques règles.
Les bénévoles

Recensement militaire

Les jeunes gens nés en **janvier, février, mars 2005** sont priés de se présenter en mairie lorsqu'ils auront **16 ans révolus** avec leur carte d'identité, le livret de famille et le justificatif de domicile de leurs parents. Une attestation leur sera délivrée qui sera demandée lors des examens scolaires, la conduite accompagnée, etc...

Vaccination contre la Covid 19

**VOUS AVEZ 75 ANS ET PLUS,
VOUS VOULEZ VOUS
FAIRE VACCINER ?**

PRENEZ RENDEZ-VOUS !

UNIQUEMENT

Par téléphone au :
08.09.54.19.19 (numéro vert)

Sur internet :
**centre de vaccination
de Bagnols-sur-Cèze, site DOCTOLIB**

CENTRE DE VACCINATION GRAND PUBLIC
Centre Culturel Léo Lagrange, salle D,
Place Flora Tristan, 30200 Bagnols/Cèze



Centre de vaccination du CHU de Bagnols/Cèze
En partenariat avec la mairie
Et les services de santé libéraux (médecins, IDE)

ECONOMIE**Electricien : installations, dépannages près de chez vous !**

AVITEC c'est la microentreprise que Ludovic AVINENS a créée à Montfaucon voici déjà quelques mois.



Mais comme pour beaucoup d'autres, l'essor de cette petite société s'est trouvé ralenti, voire même à l'arrêt, en raison de la crise sanitaire. Pleinement opérationnelle depuis septembre dernier, la structure met aujourd'hui au service des habitants de Montfaucon et des alentours, son expertise et ses compétences pour réaliser des dépannages ou de petits chantiers d'installation électrique.

Arrivé dans notre village avec sa petite famille il y a environ une dizaine d'années, Ludovic Avinens témoigne en effet d'une belle expérience dans son domaine d'activité puisqu'il a travaillé durant 14 ans au sein de SPIE Nucléaire à la maintenance électrique des installations du CEA ou d'AREVA (ORANO) notamment.

« J'ai eu envie de changer de vie » explique-t-il. « Je me suis lancé en me mettant à mon compte car j'ai constaté qu'en matière de petites interventions électriques, il y a un vide ! Il est presque plus facile pour un particulier de trouver un professionnel pour réaliser un gros chantier que pour changer une prise de courant ! C'est de là qu'est venue l'idée de créer ma microentreprise ».

Ludovic se charge donc de tout ce qui concerne : l'électricité générale, l'automatisation de portail, l'interphonie, les dépannages tels que le remplacement de prise ou de ballon d'eau chaude par exemple, le changement de radiateurs, l'installation de points d'éclairage...entre autres.



Une galère électrique chez vous ? La solution est là : AVITEC !

Vous pouvez contacter Ludovic AVINENS du lundi au vendredi de 8h à 18h (et comme il est sympa et professionnel, il prend aussi les urgences !) au 06.13.58.34.19

Cabine de téléconsultation médicale, des médecins à votre porte !

**Protocole sanitaire strict,
sécurité respectée.**

Simplicité, rapidité, efficacité !

- 1) se créer compte et profil (valable et accessible dans toutes les cabines de téléconsultation TESSAN en France) via la tablette connectée intégrée dans la cabine.
- 2) choisir parmi les médecins proposés (généraliste ou spécialiste)
- 3) en quelques minutes, contact visuel avec un praticien qui vous guide dans l'utilisation des dispositifs connectés (thermomètre, stéthoscope, otoscope, dermascope, etc) pour réaliser la consultation.
- 4) le médecin rédige le bilan de la consultation et si nécessaire l'ordonnance qui est imprimée directement dans la cabine ; vous pouvez ainsi aller acheter vos médicaments

En pratique :

- du lundi au jeudi,
en accès libre de 9h à 13h
(pour l'après-midi, contactez
la mairie au préalable),

- le vendredi de 9h à 11h30

- samedi matin de 9h à 11h.

Temps d'attente avant
contact avec le médecin :
moins de 15 mn.

Aucune avance de frais à
faire : tiers payant intégral.

**Une urgence médicale ?
Pensez à la
téléconsultation !**

La désertification médicale, particulièrement en milieu rural, devient de plus en plus pré-occupante.

Par son implantation sur un territoire manquant d'offre médicale, la cabine de Montfaucon, située en centre village dans les locaux de la mairie, facilite l'accès aux soins de premiers recours en médecine générale et/ou spécialisée. Elle permet en outre de désengorger les services publics locaux.



ASSOCIATIONS : KIFEKOI ?!**Tous au sport**

L'association **TOUS AU SPORT** continue de dispenser ses cours (gym douce, yoga, pilates, renforcement musculaire varié...) en visioconférence ZOOM et **vous propose un abonnement mensuel spécial (+ licence)** pendant la période de confinement.

Ainsi, vous pouvez pratiquer une activité physique avec un animateur diplômé depuis chez vous, dans une ambiance conviviale, avec un engagement pouvant être interrompu à tout moment.

Toute personne intéressée peut se rapprocher d'un membre du bureau.

Pour tout renseignement, contacter :

Marie-Pierre DUMAS 06 12 65 97 12

Barbara BEHOTEGUY 06 12 94 02 86

**ICI ET AILLEURS****Correspondant Midi Libre**

Laurence TARDIEU 06.73.18.75.37

Institut Eden & Sens

7 bis rue des Fleurs à Montfaucon
04.66.33.07.58 & 06.81.24.98.36



Venez profiter d'un **moment de détente à deux**, où l'un après l'autre : vous profiterez des bienfaits de l'eau sous toutes ses formes dans le cocon polysensoriel du Spa-Jet (sauna, hammam, jet d'eau, douche à affusion...)

Durant le temps de la séance de **Relaxation dans le SpaJet**, l'autre personne sur la table de soin physiologique appréciera les bienfaits du **Massage Relaxant**....

Voici une des formules des soins en duo.

Je vous invite à m'appeler pour que je vous parle de **toutes les offres spéciales de la Saint-Valentin (duo ou solo)** et vous rendre sur ma page Facebook : **EDEN ET SENS INSTITUT**

Chaque carte cadeau est personnalisée et présentée dans une pochette cadeau pour un plus bel effet...

Joyeuse Fête !

Remise des articles pour le bulletin de mars 2021 : **AU PLUS TARD, LUNDI 15 FEVRIER 2021**, par mail à : communication@montfaucon.fr - Retrouvez le bulletin sur www.montfaucon.fr rubrique Actualités

Agglo Mobile

Le véhicule itinérant de l'Agglo Mobile sera présent à **Montfaucon le : mardi 09 février 2021 de 13h45 à 16h15** devant la Médiathèque.

Il s'agit d'une **offre de services publics GRATUITS**, proposée par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien aux administrés, afin de **répondre aux besoins et/ou problématiques relatifs à :**

la CAF, Pôle Emploi, les services de l'Etat, la Caisse d'assurance maladie, Assurance Vieillesse (CNAV), Mutualité sociale Agricole (MSA), la Poste, les services de l'Agglo du Gard Rhodanien....

Contact : 06.79.58.66.16

Toutes les infos sur : <https://www.gardrhodanien.fr/services/agglo-mobile/>

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
1717 route d'Arignon - 30200 Bagnols-sur-Cèze
www.gardrhodanien.fr